

ANNEXE 1 : MODÈLE DE RÈGLEMENT INTÉRIEUR PARTICULIER DES UNITÉS DE RECHERCHE SOUS LA TUTELLE EXCLUSIVE DE L'UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ (ÉQUIPES D'ACCUEIL)

ART. PRELIMINAIRE. PORTÉE

Le présent règlement intérieur particulier a été soumis à l'avis du conseil d'unité réuni le 12 juin 2015.

Il s'applique à tous les membres titulaires et associés de l'unité.

Il est complémentaire du règlement général des unités de recherche sous la tutelle exclusive de l'université de Franche-Comté, par la commission de la recherche du conseil académique

Toute modification sera soumise à l'avis du conseil d'unité.

ART. 1. OBJET ET MISSIONS

1.1 L'unité est une unité de recherche reconnue par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR), après une évaluation nationale, sous l'appellation et le numéro qui suivent :

Equipe d'Accueil (EA) « Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité (ISTA)»

N° 4011

1.2 Elle est rattachée aux Unités de formation et de recherche suivants :

- UFR SLHS

1.3 Elle est rattachée aux écoles doctorales suivantes :

- ED 38 LETS

1.4 Elle est associée au collegium suivant :

- SHS

1.5 De manière générale, elle contribue à la création, à la diffusion et à la valorisation de connaissances nouvelles, ainsi qu'à la formation doctorale dans le domaine des sciences humaines et sociales (SHS) ; elle assure le lien entre la recherche et les formations de l'établissement et contribue au développement de la synergie recherche-formation-valorisation. Elle définit ses objectifs scientifiques, ses programmes et ses activités sur la base du contrat pluriannuel. Elle contribue à l'élaboration de la politique scientifique de l'établissement, dans le respect des axes stratégiques de recherche arrêtés par les instances de l'université.

1.6 En particulier, SHS

1.7 L'unité est localisée à : Besançon, 32 rue Mégevand

1.8 L'activité de l'unité de recherche est organisée en axes dotés chacun d'un(e) responsable, à savoir :

- **Axe 1 : Marginalisation, promotion et statuts (Antonio Gonzales)**
- **Axe 2 : Textes, imaginaires et représentations dans l'Antiquité (Michel Fartzoff)**
- **Axe 3 : Sources techniques et aménagements des espaces coloniaux (Guy Labarre)**
- **Pôle Formation Recherche (Marie-Rose Guelfucci)**
- **Transversalité (Rudy Chaulet)**

ART. 3. LE CONSEIL D'UNITÉ

Le conseil d'unité est composé de membres, à savoir :

- 7 membres de droit
- 8 membres élus

Les membres de droit sont les suivants :

Antonio Gonzales (Directeur et Axe 1),
Michel Fartzoff (Axe 2),
Guy Labarre (Axe 3),
Pôle Formation –Recherche (Marie-Rose Guelfucci),
Pluri et Interdisciplinarité (Rudy Chaulet),
Secrétaire de rédaction Collection ISTA et revue DHA (Laurène Leclercq)

Les membres élus sont les suivants :

- collège des enseignant(e)s-chercheurs(euses), enseignant(e)s et chercheurs(euses) : 4 sièges (Claude Brunet, Sophie Montel, Claire Poulle-Muckensturm, Frédéric Spagnoli)
- collège des BIATSS : 2 sièges (Loïc Decreuse, Georges Tirologos)
- collège des doctorant(e)s et post-doctorant(e)s : 2 sièges (Quentin Aymonier, Camille Bodin)

ART. 4. LE COMITÉ DE DIRECTION (le cas échéant)

Composition : Directeur, Directeurs d'Axes, Responsable Pôle Formation-Recherche, Responsable Pluri et Interdisciplinarité

Compétences particulières : Gérer l'unité

Fonctionnement réunions régulières (au moins une fois par mois)